



COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Samedi 26 mai 2018

NOUVELLE CONVENTION 2018-2023

LA FFR ET LA LNR IMPULSENT UNE NOUVELLE DYNAMIQUE AU RUGBY FRANÇAIS, AVEC COMME HORIZON LA COUPE DU MONDE 2023 EN FRANCE

La Fédération (FFR) et la Ligue (LNR) de Rugby renforcent leur collaboration avec la signature d'une nouvelle convention 2018-2023 sur 5 ans, qui fixe un cadre ambitieux pour préparer les futures échéances du rugby français. Cette convention donne à toutes les composantes du rugby français une visibilité sur les chantiers stratégiques et une ambition commune à horizon 2023, date de l'organisation de la Coupe du Monde en France.

Le projet de Convention s'articule sur **cinq priorités stratégiques** pour le rugby français :

- 1. Renforcer la performance des équipes de France.** Un dispositif global d'accompagnement a été élaboré portant sur les modalités de mise à disposition des joueurs internationaux, sur une collaboration renforcée entre entraîneurs de l'équipe de France et des clubs de TOP 14, et sur la création d'un comité de pilotage des équipes de France paritaire entre la FFR et la LNR.
- 2. Consolider la solidarité du rugby professionnel avec le rugby amateur.** Le dispositif est nouveau dans son format avec l'instauration d'une Contribution à la Formation et au Secteur Amateur (CFSA) versée par la LNR pour soutenir les actions de la FFR auprès des clubs amateurs, notamment sur la formation. Sur la durée de la convention, la CFSA s'élève à 22 M€. De plus, la LNR et la FFR déploieront dès la saison 2019/2020 la Réforme des Indemnités de Formation (RIF) dont le principe est d'indemniser l'ensemble des structures ayant participé à la formation des joueurs professionnels. Les indemnités bénéficiant aux clubs amateurs sur les saisons 2019/2020 à 2022/2023 seront de l'ordre de 3 M€. Au total, la contribution de solidarité du rugby professionnel s'élève donc à 25 M€ sur les 5 années de la nouvelle convention.
- 3. Lancer un grand plan de développement de la formation française.** Toute la pyramide de la formation française est renforcée avec le financement du réseau de 150 Conseillers Techniques de Clubs auprès des clubs amateurs, le déploiement des académies fédérales qui fonctionneront en partenariat avec les centres de formation des clubs professionnels, le renforcement du dispositif JIFF dans les championnats professionnels et la réforme des indemnités de formation (RIF) qui bénéficiera à toute la filière de formation dès l'école de rugby.

../..

CONTACTS PRESSE

FFR : Alixia GAIDOZ – alixia.gaidoz@ffr.fr – 01 69 63 67 14

LNR : Emmanuelle VARRON – emmanuelle.varron@lnr.fr – 01 55 07 87 51



COMMUNIQUÉ DE PRESSE



- 4. Engager 10 « Projets stratégiques » pour le rugby français.** Ces projets qui seront menés en commun portent aussi bien sur l'impulsion d'une nouvelle dynamique pour le rugby à 7 en France que sur l'organisation de la Coupe du Monde 2023, la santé des joueurs, le développement du rugby français à l'international ou le développement du rugby féminin.
- 5. Renforcer la synergie entre les deux institutions.** Le pilotage des priorités stratégiques communes du rugby français se fera désormais au sein d'une instance de gouvernance commune : le Comité d'Orientation Stratégique du Rugby Français, organe de concertation destiné à définir en commun les objectifs et la stratégie sur les différents sujets d'intérêt communs prioritaires pour le rugby français.

Ces priorités stratégiques sont développées en annexe.

Bernard Laporte, Président de la FFR, a précisé que *« nous souhaitons vraiment parvenir à ce niveau de conventionnement, une ambition partagée pour servir un horizon de performance en 2023. Il était essentiel de donner ce signal fort à l'ensemble des acteurs du Rugby Français, pour ne faire qu'un.*

1 seul Rugby : plus fort et plus performant. Les Clubs amateurs sont la source élémentaire de notre sport, il était nécessaire qu'ils soient directement bénéficiaires de cet accord historique au travers d'un soutien effectif, notamment sur la Formation des jeunes joueurs et des dirigeants. Nous avons eu l'intelligence de défendre l'intérêt supérieur du Rugby, je me réjouis vivement de ce nouveau chemin gagnant à parcourir ensemble ».

Paul Goze, Président de la LNR, a indiqué : *« Plus qu'une convention, nous avons dessiné avec la FFR un plan d'action à horizon 2023 pour la performance du rugby français. Les cinq chantiers stratégiques auront des effets bénéfiques pour tous : les clubs amateurs, les équipes de France, les clubs professionnels et nos championnats. C'est une convention dont le grand et seul « gagnant » est le rugby français. Cet accord était très attendu. Il ouvre une ère de collaboration nouvelle entre toutes les composantes du rugby français ».*

Le projet de Convention a été adopté par les Comités Directeurs de la LNR et de la FFR les 25 et 26 mai. Il sera soumis aux Assemblées Générales respectives des deux institutions le 30 juin et 4 juillet 2018.

CONTACTS PRESSE

FFR : Alixia GAIDOZ – alixia.gaidoz@ffr.fr – 01 69 63 67 14

LNR : Emmanuelle VARRON – emmanuelle.varron@lnr.fr – 01 55 07 87 51

Annexe

Présentation détaillée des cinq chantiers stratégiques

Chantier 1 : Renforcer la performance du XV de France, avec l'installation dans la durée des modalités de mise à disposition des joueurs instaurées en 2017/2018, renforcées par de nouveaux modes de relations entre le XV de France et les clubs plaçant le suivi du joueur international au centre du dispositif.

Ainsi, il est prévu :

- 2 listes, publiées en avril (pour la saison suivante) :
 - Liste XV de France : 40 joueurs ;
 - Liste France Développement : 20 jeunes joueurs à fort potentiel.Les 60 joueurs figurant sur cette liste feront l'objet toute la saison d'un suivi concerté au plan physique, technique et médical. Les 40 joueurs de la Liste XV de France bénéficieront d'une intersaison aménagée portée à 10 semaines sans match.
Les 2 listes applicables pour la saison 2018-2019 seront publiées le 29 mai 2018.
- Un dialogue renforcé et institutionnalisé entre les encadrements techniques de l'équipe de France et des clubs de TOP 14 : réunions régulières chaque saison, visites de l'encadrement du XV de France dans les clubs, ouverture du XV de France aux membres des staffs des clubs en tant qu'observateurs ou intervenants ponctuels, développement de nouveaux outils communs de suivi des joueurs...
- Un dispositif exceptionnel de « co-gestion » des joueurs de la liste XV de France en 2018/2019, préparatoire à la Coupe du Monde 2019 : l'entraîneur du XV de France et son homologue de club définiront des séquences de repos et de régénération adaptées à la situation de chaque joueur, permettant d'optimiser sa préparation et de limiter le risque de blessure.
- Pendant les périodes internationales de novembre et du Tournoi des 6 nations, le staff du XV de France aura plus de souplesse dans la gestion de tous les joueurs sélectionnés, et prendra la décision finale sur la gestion de l'International.
- Institutionnalisation des Barbarians Français comme 2^e équipe nationale : antichambre du XV de France. Les Barbarians seront composés de jeunes joueurs sélectionnables à fort potentiel. Ils disputeront chaque année un match en novembre et une tournée en fin de saison.

Ce dispositif se traduit :

- En termes de gouvernance, par l'institution **d'un comité de pilotage des équipes de France** paritaire entre les deux institutions. Ce comité veillera à la bonne application de l'ensemble des dispositions prévues par la nouvelle Convention pour les équipes nationales.
- En termes financiers, par la poursuite de la prise en charge par la LNR de l'indemnisation des clubs dans le cadre de la mise à disposition des joueurs pour les équipes de France.

Chantier 2 : Consolider la solidarité du rugby professionnel avec le rugby amateur à travers :

- Une Contribution à la Formation et au Secteur Amateur (CFSA) versée par la LNR à la FFR de 22 M€ sur la durée de la Convention. Cette contribution financière renforcée, liée à l'augmentation des droits audiovisuels du TOP 14 à compter de 2019/2020, permettra de soutenir les actions de la FFR auprès des clubs amateurs, notamment pour soutenir le plan de développement de la formation (point 3).
- Le déploiement à compter de la saison 2019/2020 de la Réforme des Indemnités de Formation basée sur le principe d'indemnisation de l'ensemble des structures ayant participé à la formation des joueurs professionnels. Cette réforme inclura notamment le versement chaque saison par les clubs professionnels d'indemnités aux clubs amateurs ayant participé à la formation des joueurs de leur effectif. Le montant cumulé des indemnités perçues par les clubs amateurs sur les saisons 2019/2020 à 2022/2023 est évalué à 3 M€.

./..

Sur la durée de la nouvelle convention, la solidarité du rugby professionnel auprès du rugby amateur s'élève donc à **25 M€**.

Enfin, le rugby professionnel maintient sa solidarité avec les grands blessés du rugby à travers un prélèvement de 2% des recettes de billetterie de tous les matches professionnels destinés à la Fondation Ferrasse.

Chantier 3 : Lancer un grand plan de développement de la formation française, à tous les niveaux de la pyramide avec :

- Le déploiement par la FFR d'un réseau de 150 Conseillers Techniques de Clubs auprès des clubs amateurs,
- La mise en place à compter de la saison 2019/2020 de la Réforme des Indemnités de Formation (RIF). Toute la filière bénéficiera chaque saison de cette réforme de grande ampleur, des écoles de rugby aux centres de formation,
- Le déploiement par la FFR des académies fédérales, structures de formation de la filière de haut-niveau intervenant sur la tranche d'âge 16-17 ans et qui fonctionneront en partenariat avec les centres de formation des clubs professionnels,
- Le déploiement de la réforme adoptée par la LNR du dispositif JIFF sur la période 2018-2023, qui donnera encore davantage de temps de jeu en TOP 14 et PRO D2 aux jeunes joueurs issus des filières de formation.

Chantier 4 : Engager 10 « Projets stratégiques »

La Convention intègre également une nouvelle annexe 3 qui constitue une feuille de route commune sur les « Projets Stratégiques » que les deux institutions aborderont ensemble à compter de la saison 2018/2019.

Les 10 chantiers stratégiques listés dans la Convention sont : la Coupe du Monde 2023, l'arbitrage des compétitions professionnelles, la santé des joueurs, le rugby féminin, le développement territorial du rugby professionnel, la sécurité, l'encadrement de l'intervention des agents dans les clubs de rugby, le développement international du rugby professionnel, la représentation du rugby professionnel dans les instances internationales, et enfin le développement du rugby à 7.

Sur ce dernier point, la nouvelle convention prévoit que les deux institutions engageront au cours de la saison 2018/2019 des discussions sur un projet de développement incluant la filière de formation, la création d'une compétition de clubs professionnels et le renforcement de l'équipe de France, avec un objectif de lancement après la Coupe du Monde 2019. Dans cette perspective, la Convention prévoit d'ores et déjà l'extension de la délégation de la LNR aux compétitions professionnelles à 7. Dans le cadre de ce projet, la qualification et la performance de l'équipe de France aux Jeux Olympiques de 2020 constituera un objectif prioritaire et les parties engageront pour cela des discussions dès aujourd'hui pour parvenir un accord sur la mise à disposition de l'équipe de France à 7 de joueurs évoluant en TOP 14 et PRO D2 à compter de la saison 2018/2019.

Chantier 5 : Renforcer la synergie entre les deux institutions avec la création d'une instance de gouvernance commune : le Comité d'Orientation Stratégique du Rugby Français, organe de concertation destiné à définir en commun les objectifs et la stratégie sur les différents sujets d'intérêt communs prioritaires pour le rugby français. Il sera composé de 4 représentants de chaque institution, dont les deux Présidents.